



Paris le 27/02/2024

Importance : Haute

Objet : Demande de Table ronde interministérielle

Ministère des transports (*Dossier transport de personne T3P / Feuille de route du taxi.*)

Ministère de la santé (*Dossier transport de Malade assis*)

Uncam (*Convention 2024 et négociations convention 2025/2029*)

Ministère de l'économie (*Décision de la CNAM convention 2024, négociations convention 2025-2029*).

Ministère de l'Intérieur (*Organisation et Suivis des préfectures – Contrôles de la force publique*).

Monsieur le Premier Ministre, Messieurs les Ministres, Monsieur le Directeur,

Ayant attendu que tous nos différents interlocuteurs soient enfin nommés, nous tenons à vous faire part des difficultés rencontrées par la profession, laquelle a fait l'objet d'un grand manque de considération par vos prédécesseurs et ce, depuis plusieurs années (*non-réponses à tous nos divers courriers, courriels et observations émises lors du peu de rencontres obtenues*).

Ces dernières années nous avons en effet constaté un recul sans précédent de la considération du Gouvernement vis-à-vis des difficultés rencontrées par nos entreprises. Le Comité national des transports publics particuliers de personnes ne s'est plus réuni depuis le 29 mai 2019 et, malgré les feuilles de route successives mises en place (*la dernière jointe à la présente*), les mesures que nous attendons n'aboutissent pas.

Le secteur du transport de moins de dix personnes connaît depuis plusieurs années de profondes transformations. De nouveaux acteurs économiques ont émergé et les innovations technologiques ont modifié les habitudes de consommation des utilisateurs.

Malgré les lois Thévenoud et Grandguillaume du 1er octobre 2014 et du 29 décembre 2016, les tensions restent vives sur ce marché, démontrant la nécessité d'une meilleure régulation du secteur et un renforcement des contrôles.

En particulier, le lobbying exercé par certaines plateformes de réservation de VTC afin d'imposer leurs intérêts, représente une menace directe pour notre profession, laquelle est composée essentiellement d'entreprises artisanales reposant sur un autre modèle économique.

Le rapport de la Commission d'enquête parlementaire (2023) consacrée aux révélations des « Uber Files » n'a fait que confirmer le soutien dont bénéficient ces plateformes au plus haut niveau de l'Etat, au détriment des acteurs du transport public particulier de personnes.

Les textes d'application du dispositif de transfert des données des plateformes prévu par l'article 2 de loi Grandguillaume du 29 décembre 2016 ne sont parus que fin 2021. Ils n'ont à ce jour été utilisés qu'à des fins statistiques alors que l'article L 3220-6 du code des transports leur prévoit avant tout une finalité de contrôle du respect des dispositions législatives et réglementaires.

Les nouveaux arrêtés fixant l'organisation des examens d'accès à la profession de conducteur du transport public particulier de personnes ne sont toujours pas parus suite à l'arrêt du Conseil d'Etat du 5 juillet 2019. Les derniers projets qui nous ont été soumis ne répondent pas aux attentes qualitatives des organisations professionnelles et cèdent plutôt à la pression des plateformes de VTC avec un abaissement du niveau.

L'accompagnement à la transition énergétique du secteur est également problématique, aucune solution n'étant apportée aux spécificités de la profession (capacité du véhicule, accès aux bornes d'avitaillement et temps de recharge).

Des dysfonctionnements sont également constatés à l'échelon départemental, où la Commission locale des transports publics particuliers de personnes n'est pas toujours réunie au moins une fois par an, comme les textes le prévoient, empêchant ainsi la gouvernance du secteur. De même, les organisations professionnelles ou mairies rencontrent des difficultés à trouver un interlocuteur en préfecture.

Nous relevons que les actions conduites en faveur des plateformes de VTC permettent une plus grande impunité concernant les manquements à la réglementation (*Non-retours à la base, racolages, maraude électronique...*). Également constaté, un vide juridique sur la durée préalable aux réservations.

A ceci se superpose la difficulté du transport de malade assis à la suite de l'échec des négociations du dernier trimestre de l'année 2023 entre les fédérations de taxis et la direction générale de l' UNCAM. La décision du 11 décembre 2023 est éminemment critiquable tant sur sa forme que sur son fond.

Nous ne pouvons accepter une décision unilatérale qui menace très sérieusement la pérennité de nos entreprises et l'imputation à notre profession de dépenses résultant uniquement de prescriptions médicales sur lesquelles nous n'avons aucune prise.

Nous ne pouvons entendre que pour les taxis, le ministère de la santé et l'UNCAM ne prennent pas en compte l'inflation subie par nos entreprises en nous imposant un quasi-gel de nos tarifs.

La cristallisation de l'ensemble de ces facteurs impose d'y apporter des réponses urgentes auprès des acteurs de notre secteur. C'est pourquoi nous vous demandons dans les meilleurs délais la mise en place d'une table ronde interministérielle en vue de la résolution de toutes ces difficultés que nous rencontrons depuis plusieurs années et qui, par un manque évident de considération de votre part, perdurent et s'aggravent.

Il importe que vous preniez conscience collectivement que cette situation ne peut et ne saurait prospérer, sous peine que nous ne puissions calmer les craintes qui se développent actuellement et d'éviter des tensions à l'approche des prochains jeux olympiques de Paris de 2024.

Dans l'attente de votre retour, recevez, Monsieur le Premier Ministre, Messieurs les Ministres, Monsieur le Directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.



Bernard CREBASSA
Président

Fédération Nationale des Artisans du Taxi
219 rue de la Croix Nivert
75015 Paris
Fnat.direction@fnataxi.fr



Emmanuelle CORDIER
Présidente

Fédération Nationale Du Taxi
38 rue de Rue Baraban
28360 Vitray en Beauce.
emmanuelle.cordier1@gmail.com